


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20232711-16 Du 27 novembre 2023 PERSONNEL CAMPING – LAVE LINGE - TENNIS RENOUVELLEMENT CONTRAT VACATAIRE 2024</p>
--	---	---

Nombre de membres				Date de la convocation	22.11.2023
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	22.11.2023
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	3		

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (12)

Absents : FOLLÉAT J – BONNEVAUX V – MAURICE M (3)

Secrétaire : Daniel DELORME

PERSONNEL CAMPING – LAVE LINGE - TENNIS RENOUVELLEMENT CONTRAT VACATAIRE 2024

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat du vacataire chargé de la gestion du camping municipal des Tilleuls, du lave-linge installé au camping et de la réservation des courts de tennis.

Il rappelle que **depuis 2019**, cette rémunération est fixée comme suit :

- Gestion du camping municipal : Rémunération : fixe de 1 500 € brut pour douze mois de gestion + 12 € brut par ticket émis.
- lave-linge : 120 € brut / an
- réservation des courts de tennis : 1 € brut / ticket vendu

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- **De renouveler pour 2024** le contrat vacataire en charge de la gestion du camping municipal, du lave-linge et des tennis ;
- **De le rémunérer comme suit :**
 - Gestion du camping municipal : Rémunération : fixe de 1 500 € brut pour douze mois de gestion + 12 € brut par ticket émis.
 - lave-linge : 120 € brut / an
 - réservation des courts de tennis : 1 € brut / ticket vendu
- **Autorise** l'exécutif à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 28 novembre 2023.



Le Maire Hervé BÉAL

Daniel DELORME, secrétaire de séance